

Question :

Est-ce qu'on compte parmi les signes de la nuit du destin le fait qu'une lumière, que seuls les pieux peuvent voir, perce le ciel durant la nuit ?

On attribue la vision de cette lumière à certains pieux et la connaissance de ce signe est répandue chez les gens.

Je connais quelques hommes pieux, du moins je les estime ainsi et seul Allah peut attester de leur honorabilité, dont on dit qu'ils ont aperçu cela.

Quelle est l'authenticité de ce signe et a-t-il une origine dans la législation purifiée ?

Réponse :

Nous ne connaissons aucune origine, dans la législation purifiée, à ce qui fut cité dans la question comme étant un signe de la nuit du destin.

Qu'Allah vous accorde la réussite et prière et salut sur notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Le Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de la Délivrance des Fatwas (Al-Iftâ')

Membre	Membre	Vice-président du Comité
Sâlih Al-Fouzân	` Abd-Allah ibn Ghoudayân	` Abd-Al-` Azîz Al Chaykh

